



FEDERATION DES ENTREPRISES
DU COMMERCE
ET DE LA DISTRIBUTION

Communiqué de presse

Paris, le 2 août 2011

La Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) demande une mise en place rapide du fichier positif pour favoriser le crédit responsable et lutter contre le surendettement

La FCD demande aux pouvoirs publics de mettre en œuvre, dans des délais rapides, les recommandations du rapport remis ce jour à François Baroin, Ministre de l'Économie et des Finances, concernant la création d'un fichier positif - un registre national des crédits aux particuliers - tel que prévu par la loi du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

Ce rapport, fruit des travaux menés par tous les professionnels concernés, dont les enseignes du commerce et de la distribution, définit avec précision les conditions optimales de fonctionnement d'un fichier positif en France.

Ce fichier apportera une avancée majeure, en permettant aux prêteurs (banques, établissements de crédit spécialisés et filiales bancaires des grands groupes de distribution) de vérifier la solvabilité des particuliers emprunteurs. Il est essentiel qu'une loi soit maintenant votée pour encadrer le fonctionnement de ce fichier, afin qu'il soit conforme à la législation « informatique et libertés » et éviter toute utilisation abusive des informations répertoriées.

La FCD rappelle que les coûts induits par le fichier positif doivent être intégralement pris en charge par les prêteurs, comme cela est le cas pour les fichiers positifs existants dans les autres pays européens. Ces coûts seront très largement compensés par les effets bénéfiques du fichier positif, tant en ce qui concerne l'accès au crédit que la diminution du nombre de ménages en situation de surendettement.

La France est le dernier pays en Europe à ne pas disposer d'un fichier positif. L'urgence politique et sociale attachée à la lutte contre le surendettement exige qu'il soit mis fin à cette exception.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 635 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

www.fcd.asso.fr

Contact : Fabienne Prouvost (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53 – prouvost@fecd.eu